



SORNAY, le 27.04.2011

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
E.mail : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 26 avril 2011, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 29.03.2011 est adopté à l'unanimité.

Excusés : Ronald COMPARET

Représenté : Arnaud DAUTEL, représenté par Pierre THIVANT

Secrétaire de séance : David FICHET

Le Maire demande de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Préparation de la réunion de mi-mandat du 26.05.2011

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

La séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

SUITE DONNEE PAR POLE EMPLOI CONCERNANT LA DEMANDE D'AFPR DE LA COMMUNE POUR REMPLACEMENT CONGE MATERNITE

Le Maire rappelle que dans sa séance du 22 mars 2011, le Conseil avait décidé le recrutement de Mme FERTIER Sonia pour une durée de 6 mois, en remplacement d'un congé maternité au secrétariat de mairie et qu'il avait sollicité auprès de Pôle Emploi une Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) pour une durée de 400h00.

Le Maire informe que Pôle Emploi a donné son accord concernant l'AFPR et qu'en conséquence, Mme FERTIER a commencé sa formation au secrétariat de mairie depuis le 08.04.2011. L'AFPR se terminera le 28.06.2011 avec une compensation de 2000 euros attendue de Pôle Emploi par la commune. Ensuite, elle sera en contrat à durée déterminée sur le même poste du 29.06 au 28.12.2011.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CUI-CAE D'UN AGENT A COMPTER DU 03.07.2011

Le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) de M.SEFERIAN Pascal, aux services techniques de la Commune peut être renouvelé à compter du 03.07.2011. Il rappelle que ce dernier était en CUI-CAE à Sornay du 03.05.2010 au 02.11.2010 puis en CDD du 03.11.2010 au 31.12.2010 (puisque les CUI-CAE n'étaient plus en vigueur), Puis, M.SEFERIAN a fait l'objet d'un premier renouvellement de son CUI-CAE du 03.01.2011 au 02.07.2011. Il suggère qu'un deuxième renouvellement lui soit proposé à compter du 04.07.2011, à raison de 28h30 mn hebdomadaires et pour une période de 6 mois renouvelable.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition.

AMENAGEMENT DES HORAIRES SCOLAIRES A LA RENTREE 2011 ET MODALITES DE MISE EN PLACE (PERSONNELS, GARDERIE, SORTIE DE MI-JOURNEE)

L'Assemblée prend connaissance de divers méls et courriers relatifs aux horaires de classe pour la rentrée 2011-2012. Le Maire rappelle que suite à la nécessité de mettre deux services au restaurant scolaire dès la rentrée 2011-2012, puisque le nombre maximal de rationnaires est très régulièrement atteint aujourd'hui à la cantine. Les horaires scolaires matinaux seront modifiés dès septembre 2011. Tous les parents d'élèves seront informés de cette nouvelle organisation par courrier dès le 02 mai prochain.

Le Conseil Municipal réfléchit au mode de garde des enfants non rationnaires qui devront être surveillés pendant l'attente de leurs parents entre 11h40 (nouvelle heure de fin des cours du matin) et 12h00. Il délibère sur un coût mensuel forfaitaire et un mode d'inscription (gratuité pour les enfants payant déjà le forfait garderie)

Patricia TREFFOT, adjointe, présente un projet de refonte des emplois du temps des personnels communaux effectuant leur activité aux écoles, au restaurant scolaire et/ou en accompagnement des élèves (bus, trajet à pied...). Une réunion de présentation à tous les personnels est fixée au Mercredi 11 Mai 2011.

RENTREE SCOLAIRE 2011-2012 : INFORMATION DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE S&L

L'Assemblée prend connaissance de deux lettres de l'Inspecteur d'académie de Saône-et-Loire : l'une du 4.04.2011 et l'autre du 18.04.2011, ainsi que d'un courrier de réponse du Maire du 19.04.2011. Il est fait état de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2011 et de la décision de l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir une sixième classe à l'école élémentaire de la commune. Cette sixième classe prendra place dans l'école « de filles », dans l'actuelle BCD / salle informatique. Seul l'achat d'un mobilier (30 places assises pour écoliers et 1 bureau pour l'enseignant) a dû être budgété pour l'exercice 2011. Une rencontre de mise en place de cette nouvelle classe va prochainement se tenir entre M. Le Maire, les 4 élus délégués aux écoles et les enseignants de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal montre une très grande satisfaction quant à la décision de l'Inspecteur d'Académie.

FIN DE L'ACTIVITE DE CYBERCOMMUNES ET REPRISE DU SITE DE LA COMMUNE

Le Maire informe l'Assemblée que Cybercommunes a annoncé la fin de son activité en juin 2011. En conséquence, la commune doit trouver un autre organisme permettant la reprise de l'actuel site Internet communal. La demande de reprise du site actuel se fera auprès du GIP e-bourgogne, puisque la commune est déjà adhérente à ce groupement (pour les annonces relatives aux marchés publics) et qu'aucun coût supplémentaire ne sera engendré. La formation d'un personnel administratif accompagné d'un élu aura lieu le 26.05.2011 à Chalon-sur-Saône, afin de pouvoir appréhender le transfert et la mise en forme du site Internet actuel. Après quelques mois de fonctionnement du nouveau site communal transféré, les élus travailleront dès l'automne à l'optimisation de nouvelles fonctionnalités offertes pour communiquer les informations communales sur internet.

RADIO BRESSE : CONVENTION JOURNAL DES COMMUNES

En 2010, la Commune a adhéré à la chronique le « Journal des Communes », mise en place par Radio Bresse la même année. Le Maire informe que Radio Bresse propose à la commune de poursuivre son adhésion, d'un coût de 177 € pour l'année. Le Conseil Municipal accepte de reconduire son adhésion pour 2011.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Patrick PELLIGAND, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal que lors du Budget Primitif, le Conseil Municipal doit fixer le taux des taxes directes locales. Il donne communication à l'Assemblée des taux votés en 2010 et des bases d'imposition prévisionnelles pour 2011. Il informe que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, un transfert d'imposition entre les différents niveaux de collectivités a été effectué sous forme de transfert de taux afin de compenser la perte de ressource de la TP. Il attire l'attention sur le fait que les taux de référence 2010 de taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de CFE de la collectivité ne sont pas les taux votés en 2010. En effet, la commune récupère une fraction de taux de TH du Département, des frais de gestion de TFPNB perçus auparavant par l'Etat et une fraction de chacun des taux régional et départemental de CFE. Ces nouveaux taux de référence devront être votés a minima par la collectivité pour obtenir un produit similaire à 2010. Ce transfert n'a pas d'incidence sur la cotisation des contribuables : ce qui revenait auparavant au Département, à la Région ou à l'Etat revient désormais à la commune.

Au vu du coefficient de revalorisation applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties de 1.02, il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Taux de référence 2010 :

- TH	14.07
- TFB	15.38
- TFNB	40.89
- CFE	19.82

Taux votés 2011 :

- TH	14.07
- TFB	15.38
- TFNB	40.89
- CFE	19.82

AFFECTATION DES RESULTATS 2010 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Par délibération du 29.03.2011, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif du Budget Principal, qui fait apparaître le résultat suivant :

-Section investissement : Excédent réalisé de 88 400,35 €, Déficit restes à réaliser de 22 803,00 €

-Section fonctionnement : Excédent réalisé de 190 441,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2010 au budget 2011 comme suit :

- Compte 001 : Résultat reporté en investissement (excédent) 88 400,35 €

- Compte 1068 : Affectation en investissement pour couverture du déficit 76 236,00 € (recettes)

- Compte 002 : Report à nouveau en fonctionnement 114 205,67 €

Le budget principal 2011 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2010 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Par délibération du 29.03.2011, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif du Budget Assainissement, qui fait apparaître le résultat suivant :

-Section investissement : excédent réalisé de 2 900,44 €, Excédent restes à réaliser de 40 000,00€

-Section exploitation : excédent réalisé de 502,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2010 au budget 2011 comme suit :

-Compte 001 - Résultat reporté en investissement (recettes) 2 900,44 €

-Compte 002 - Résultat exploitation reporté (recettes) 502,31 €

Le budget assainissement 2011 est adopté à l'unanimité.

ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition de contrat d'entretien des équipements frigorifiques, matériels de cuisson, laverie et accessoires au restaurant scolaire et au foyer rural afin d'anticiper tout problème de dysfonctionnement matériel et de renforcer la sécurité des lieux (électricité, gaz, cuisson). Cette proposition de contrat a été réalisée par la société CPC FROID de ROMENAY (71). Le coût proposé pour ce contrat, souscrit de façon forfaitaire pour une visite par an est d'un montant de 750 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de la société CPC Froid – Romenay, dit que la dépense est prévue au budget 2011 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

PROPOSITION DE TARIFS DE LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer un tarif annuel pour l'occupation de la salle à vocation socio culturelle pour une occupation occasionnelle par une association locale. Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de 50.00 € annuels, révisable chaque année.

CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE : PROPOSITION D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LE PASSAGE DES FUTURS RANDONNEURS - DEMANDE DE SUBVENTION « LEADER » - COMPTE-RENDU CONSEIL DES SAGES DU 15.04.2011

Etant donné l'absence d'informations concernant la proposition d'acquisition par la commune d'une bande de terrain concernant le chemin de randonnée pédestre « la Sornay-Seille », ce point est ajourné et est reporté au prochain conseil municipal.

PROPOSITION DE CONVENTION PAR LE SIVOM CONCERNANT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Maire expose que le SIVOM a installé les points d'apports volontaires (PAV) dans les communes sans qu'il ne soit passé de conventions avec celles-ci. Afin de lever les ambiguïtés concernant les responsabilités et rôles de chacun, il paraît donc opportun de passer une convention entre la commune de SORNAY et le SIVOM du Louhannais. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention, accepte la convention à l'unanimité, et autorise le Maire à la signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

PREPARATION DE LA REUNION DE MI-MANDAT DU 26.05.2011

Le Maire fait un point avec les conseillers municipaux concernant la préparation des 14 et 28 avril 2011 de la réunion publique de mi-mandat qui aura lieu le jeudi 26.05.2011. Différents thèmes seront abordés, avec vidéo projection à l'appui et possibilité permanente d'interactivité entre élus et public. Les modalités d'annonce de cette réunion sont définies collectivement.

MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL : COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 04.04.2011 AVEC L'A.S.SORNAY

Le groupe d'élus présents lors de la rencontre du 04.04.2011 avec l'A.S.Sornay pour la présentation du plan des vestiaires municipaux dans le cadre de leur mise aux normes rend compte de cette entrevue et des éléments consensuels qui ont pu en découler. Ceux-ci ont été transmis au cabinet d'architectes Arcad'26 et intégrés à l'appel d'offre qui va prochainement être rendu public et publié après accord du Conseil Municipal.

LOGEMENTS OPAC « LE LUMINAIRE » : RETENTIONS D'EAUX PLUVIALES ET ACCORD DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance de divers méls et courriers concernant la création de logements OPAC au lieu-dit « Le Luminaire ». Il est notamment question de la rétention d'eaux pluviales à prévoir pour ce projet. Suite aux recommandations émises par M.DUQUET, référent dans ce domaine à la Communauté de Communes du Canton de Louhans, le Directeur Général de l'OPAC 71 informe que des modifications seront apportées au niveau des canalisations afin de répondre aux exigences requises. Le PC a été accepté en ce sens.

ETAT D'AVANCEMENT RAPPROCHEMENT D'INTERCOMMUNALITES ET FUSIONS

Anne-Hélène TERRIER, Conseillère Municipale, présente l'état d'avancement du rapprochement des intercommunalités suite à la réforme des collectivités applicable en 2014. Celle-ci vise entre autre à réduire le nombre de communautés de communes en Saône-et-Loire, pour former des « communes nouvelles ». La réorganisation du paysage communautaire est actuellement à l'étude.

CONTRAT DE RIVIERE : VALORISATION ROSELIERES NATURA 2000

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un méls de Mme TONNOT, chargée de mission Natura 2000 Val de Saône 01 et Vallée de la Seille 71, de l'EPTB Saône et Doubs concernant sa mise à disposition des élus sornaysiens pour la préservation et la valorisation des roselières.

COMPTE-RENDU COMMISSION DES JEUNES DU 02.04.2011 ET DEUXIEME CONCERT ROCK EN SEILLE DU PRINTEMPS 2011

Anne-Hélène TERRIER et David FICHET, Conseillers, ainsi que Patricia TREFFOT, Adjointe, présentent l'état d'avancement de la manifestation Concert « Rock en Seille », qui sera organisée par le biais du Conseil Consultatif des Jeunes, sous couvert d'une association porteuse du projet. Cette manifestation aura lieu le samedi 14.05.2011, à partir de 21h00 à proximité de la salle du foyer rural. Trois groupes locaux se produiront une heure chacun durant ce spectacle musical de plus de 3 heures.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses informations, courriers et méls.

Le Maire de SORNAY

J.PRUDENT